

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2010-0217/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sise à PK 12 au profit de la Société "Djibouti Logistique and Trading Center".

n° 2010-0217/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA  
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

29 mars 2010

Numéro JO

n° 6 du 31/03/2010

Date du numéro

31 mars 2010

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992**VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU** Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU** Le Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères**VU** La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Il est affecté à la Société « Djibouti Logistique and Trading Center », une parcelle de terrain d'une superficie de 50.000 m² environ sise à PK 12.

### Article 2

Le coût par mètres carrés de ce terrain est de 1000FD.

### Article 3

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'entrepôt et de stockage.

### Article 4

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Ministère des Finances par l'entremise de la Directrice des Domaines fera remise de ladite parcelle à la Société « Djibouti Logistique and Trading Center ».Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

---

#### Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---